

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES



BOUCHES-DU-RHÔNE

Tél. 04 91 57 75 74 annonceslegales@lamarseillaise.fr



COMMUNE DE MOURIES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE MOURIES - PROJET DU SITE " SALENGRO - LA FORGE "

ARTICLE 1 :

Par arrêté N° N°20240082 en date 15/05/2024, le Maire de la Commune de Mouries a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Mouries.

Le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme, mis à l'enquête et soumis à évaluation environnementale et à avis de l'autorité environnementale, a pour objectif de faire évoluer le PLU pour permettre la réalisation du projet du site « Salengro – La Forge » qui prévoit la création de logements et d'un Etablissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM) répondant à un besoin d'intérêt général.

ARTICLE 2 :

Au terme de l'enquête et des conclusions émises par le commissaire enquêteur, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU ; éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

Le plan local d'urbanisme sera ensuite transmis à l'autorité compétente de l'Etat.

ARTICLE 3 :

Monsieur Bernard GUEDJ a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Joël GUITARD en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le Tribunal administratif de Marseille par décision n°E2400031/13 du 17/04/2024.

ARTICLE 4 :

Il sera procédé, du Lundi 3 juin 2024 à 8h30, au Vendredi 5 juillet 2024 inclus, jusqu'à 17h00 à une enquête publique portant sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU, pour une durée de 34 jours, sous la responsabilité du Maire, à qui toutes les informations sur le dossier pourront être demandées.

ARTICLE 5 :

Le dossier de l'enquête (comprenant notamment l'évaluation environnementale, l'avis de la MRAe ainsi que la note de réponse écrite du maître d'ouvrage, le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint avec les PPA ainsi que le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU) et le registre peuvent être consultés :

- Pour la version papier :

- Mairie de Mouries - 35 Avenue Pasteur - 13890 Mouries, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (sauf jours fériés, jours exceptionnels de fermetures) ;

- Pour la version numérique :

- Sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.mouries.fr/mon-quotidien/urbanisme/ep-laforge/>

- Sur un poste informatique mis à disposition du public, en mairie, Mairie de Mouries - 35 Avenue Pasteur - 13890 Mouries, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (sauf jours fériés, jours exceptionnels de fermetures).

ARTICLE 6 :

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contrepropositions du Lundi 3 juin 2024, au Vendredi 5 juillet 2024 inclus aux horaires précisés à l'article 5 ci-dessus :

- Sur le registre d'enquête publique, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à disposition du public en mairie, Mairie de Mouries - 35 Avenue Pasteur - 13890 Mouries, aux mêmes jours et horaires que pour la version papier du dossier et le poste informatique (voir article 5).

- En les envoyant par courrier électronique à l'adresse sécurisée suivante : service.urbanisme@mairie-mouries.fr

Les observations reçues par courrier électronique, seront publiées sur le site dédié à l'enquête publique et également annexées au registre d'enquête publique.

- En les adressant par voie postale au commissaire enquêteur au siège de l'enquête : en mairie, Monsieur Bernard GUEDJ, commissaire enquêteur - Mairie de Mouries - 35 Avenue Pasteur - 13890 Mouries. Elles seront également annexées au registre d'enquête.

ARTICLE 7 :

Monsieur Bernard GUEDJ, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie, sise Mairie de Mouries - 35 Avenue Pasteur - 13890 Mouries, pour recevoir les observations écrites ou orales aux jours et heures suivants :

- Lundi 3 juin 2024, de 9h à 12h.
- Jeudi 13 juin 2024, de 14h à 17h.
- Jeudi 20 juin 2024 de 9h à 12h.
- Vendredi 28 juin 2024, de 9h à 12h.
- Vendredi 5 juillet 2024 de 14h à 17h.

ARTICLE 8 :

Le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU a été soumis à évaluation environnementale, laquelle est jointe au dossier d'enquête publique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse écrite du maître d'ouvrage.

ARTICLE 9 :

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Mouries, et seront publiés sur le site internet de la commune pendant un an à compter de

la date de clôture de l'enquête.

ARTICLE 10 :

Cet avis d'enquête sera également affiché 15 jours au moins avant l'ouverture et durant toute la durée de l'enquête pour être lisible des voies publiques. 59 Avenue Roger Salengro-13890 MOURIES (Site du projet) et aux lieux d'affichage habituels sur le territoire communal.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Madame Alice ROGGIERO, Maire de la Commune de Mouries.

202409113

AVIS DE MARCHÉ
FOURNITURES

Entente pour la Forêt Méditerranéenne (13)
Centre Francis Arrighi Domaine de Valabre - RD7
13120 Gardanne
Avis de marché – directive générale, régime ordinaire

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Entente pour la Forêt Méditerranéenne (13).
Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public
Activité du pouvoir adjudicateur.

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre: Acquisition et programmation d'une solution de simulation en réalité virtuelle pour la formation de commandement : feux de forêt et espaces naturels.

Description: L'Entente via le pôle formation - Ecole d'application de la Sécurité Civile (ECASC) a pour projet d'acquies une solution de simulation en réalité virtuelle pour la formation de commandement feux de forêt et espace naturels. Cette solution est ciblée sur le plus haut niveau de commandement opérationnel de feux de forêt et d'espace naturels : chef de site, elle doit comprendre toutes les compétences de commandement inférieur à savoir : chef de groupe et chef de colonne feux de forêt. Cette solution doit comprendre la maintenance corrective associée et la formation des opérateurs de simulation de l'Entente, et ce, sur toutes les capacités de la solution.

Identifiant interne: 2024-02.

Type de Procédure: Ouverte.

Procédure accélérée: NON.

2.1.1 Objectif

Nature du marché: fournitures.
Nomenclature principale (cpv): 34152000.

2.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale: Entente pour la Forêt Méditerranéenne Centre Francis Arrighi Domaine de Valabre - RD 7 13120 GARDANNE

Ville: GARDANNE

Code postal: 13120

Code NUTS: FRL04

Pays: FRANCE.

2.1.3 Valeur

2.1.4 Informations générales

Base juridique : Directive 2014/24/EU

2.1.5 Conditions de passation des marchés

2.1.6 Motifs d'exclusion

Section 5 - Lot

5.1 LOT N° : LOT-0001

Identifiant interne: 2024-02.

Titre: Acquisition et programmation d'une solution de simulation en réalité virtuelle pour la formation de commandement : feux de forêt et espaces naturels.

Description: Cette solution est ciblée sur le plus haut niveau de commandement opérationnel de feux de forêt et d'espace naturels chef de site, elle doit comprendre toutes les compétences de commandement inférieur à savoir : chef de groupe et chef de colonne feux de forêt. Cette solution doit comprendre la maintenance corrective associée et la formation des opérateurs de simulation de l'Entente, et ce, sur toutes les possibilités de la solution.

5.1.1 Objectif :

Type de marché : fournitures.

Classification CPV: 34152000

5.1.2 Lieu d'exécution

5.1.3 Durée estimée

5.1.4 Renouvellement

5.1.5 Valeur

5.1.6 Information General

Le marché est financé au moins partiellement par des fonds de l'Union européenne : Projet de passation de marchés non financé par des fonds de l'UE.

5.1.7 Achats stratégiques

Approche de réduction des impacts environnementaux : none.

5.1.8 Critères d'accessibilité

5.1.9 Les critères de sélection

Type : Capacité technique et professionnelle.

Nom : Voir RC.

Description : Voir RC.

5.1.10 Critères d'attribution

5.1.11 Documents de marché

Pas de restriction en matière d'accès aux documents.

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : français.

5.1.12 Conditions du marché public

Date limite de réception des offres : 17/05/2024 à 12:00.

Soumission électronique : Non autorisée

Catalogue électronique : Non autorisée

Langues dans lesquelles les offres ou les demandes de participation peuvent être présentées : français.

Soumission électronique : Non autorisée

Date limite jusqu'à laquelle l'offre doit rester valable : 180 Jour

Conditions de présentation :

Conditions du marché :

Facturation électronique : Autorisée

5.1.15 Techniques

Aucun

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et révision

Organisation chargée des procédures de recours : tribunal administratif de Marseille

Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire

général qui, en matière de fiscalité, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée : ORG-0001

Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de protection de l'environnement, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée : ORG-0001

Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de protection du travail et de conditions de travail, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée : ORG-0001

Organisation qui reçoit les demandes de participation : ORG-0001

Organisation qui traite les offres : ORG-0001

Section 8 - Organisation

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Entente pour la Forêt Méditerranéenne (13)

Numéro d'enregistrement (SIRET) : 20001601200011

Adresse postale : Centre Francis Arrighi.

Adresse postale : Centre Francis Arrighi. Domaine de Valabre. RD 7

Ville : Gardanne

Code postal : 13120

Pays : FRANCE

Adresse électronique: o.jung@valabre.com

Téléphone: +33 442608650

Adresse internet: http://www.valabre.com

Profil de l'acheteur: https://www.marches-securises.fr

8.2 ORG-0003

Nom officiel : tribunal administratif de Marseille

Numéro d'enregistrement (SIRET) : 17130005600024

Département : bouche du rhone.

Adresse postale : 31 rue Jean François Leca

Ville : Marseille

Code postal : 13002

Pays : FRANCE

Adresse électronique: accueil@VALABRE.COM

Téléphone: +33 491134813

Adresse internet: www.valabre.com

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 8d03ae92-2441-47ae-86c0-522aea61a76d

Type de formulaire : Mise en concurrence.

Type d'avis : Avis de marché – directive générale, régime ordinaire.

Date d'envoi de l'avis: 14/05/2024 à 14:25.

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français.

202409112

Vie des sociétés



SCP CBF ASSOCIÉS – Maître Adrien DUSSEAU

Administrateurs Judiciaires Associés

47 bis Boulevard Carnot – 13100 AIX-EN-PROVENCE

Tél : 04.42.65.84.75

Mail : adusseau@cbfassociés.com

Par ordonnance rendue le 18 avril 2024, Monsieur le Premier Vice-Président au TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MARSEILLE a désigné la SCP CBF ASSOCIÉS, prise en la personne de Maître Adrien DUSSEAU, Administrateur Judiciaire, 47 bis boulevard Carnot, 13100 Aix-en-Provence, en qualité d'Administrateur Provisoire du syndicat des copropriétaires de la copropriété 117 BOULEVARD NATIONAL, 13013 MARSEILLE.

Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances entre les mains de Maître Adrien DUSSEAU, SCP CBF ASSOCIÉS, 47bis boulevard Carnot 13100 Aix-en-Provence, dans un délai de trois mois à compter de la présente publication. En application des dispositions de l'article 29-1 de la Loi du 10 Juillet 1965, l'Ordonnance de désignation emporte suspension de l'exigibilité des créances, autres que les créances publiques et sociales, ayant leur origine antérieurement à cette décision, pour une période de douze mois.

202409122

LOCATION GERANCE DE TAXI

Par acte SSP en date du 30/01/2024 il a été établi un contrat de location gérance entre Monsieur Michel, Jean-Jacques MEANO, Domicilié et demeurant : Les Hauts Piouroux – 83670 BARJOLS - N°RM13 - 38451274500025 - titulaire de l'Autorisation de Taxi N°244 sur la commune de Marseille et, la société SAS TAXIS PROVENCE LITTORAL au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 7 RUE GASTON DE FLOTTE 13012 MARSEILLE, immatriculée au RCS de MARSEILLE sous le numéro 980 395 834, représentant légal Monsieur Nihal MAAZOUZ demeurant au 6 Place Edmond Audran 13004 MARSEILLE portant sur une autorisation de stationnement N° 244 à compter de la date de la signature dudit contrat par la Direction du Contrôle des Voitures Publiques, renouvelable par tacite reconduction d'année en année dans un délai maximal de cinq ans.

202409121

DISSOLUTION

L'AGE du 30/09/2023 la SAS SV CONSTRUCTION, 17 Avenue Marius Serres 13140 MIRAMAS RCS SALON 911 323 533 a décidé la dissolution de la société, a nommé Mr VURAL Siddik domicilié idem siège en qualité de liquidateur et a fixé le siège de liquidation au siège

202409119

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AGE du 30/09/2023 la SAS SV CONSTRUCTION, 17 Avenue Marius Serres 13140 MIRAMAS RCS SALON 911 323 533 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a constaté la clôture définitive de la liquidation

202409120

Le « Roissy des armées » est opérationnel

ISTRES

La base aérienne 125 franchit un cap de plus pour devenir le hub aérien des armées, capable de faire transiter 100 000 soldats chaque année. Son aérogare a été inauguré ce jeudi.

Les deux avions ravitailleurs stationnés sur le tarmac se reflètent dans les baies vitrées de l'aéroport flambant neuf de la base 125. Au-dessus, une plaque indique : « Aérogare du hub des armées. » Tous les élus du territoire sont présents pour l'inauguration de ce bâtiment d'un hectare, du maire (DVG) d'Istres, François Bernardini, au député (Ren.) Jean-Marc Zulesi, en passant par le sous-préfet d'arrondissement Régis Passerieux. Seul manque le ministre des Armées, Sébastien Lecornu, retenu à Paris pour le conseil de défense convoqué par Emmanuel Macron suite aux émeutes en Nouvelle-Calédonie. Des événements qui ont été l'occasion d'éprouver l'efficacité de la nouvelle installation dès mercredi 15 mai, avec l'envoi de renforts sur place.

« Ce hub a beaucoup d'avantages, assure le général Stéphane Mille, chef d'état-major de l'armée de l'Air et de l'Espace, évoquant une indépendance totale par rapport au civil, une capacité à traiter en interne et donc une meilleure capacité de projection, plus rapide et plus réactive. Et puis, évidemment, une optimisation de l'outil et des flux puisqu'on concentre tout ici. Avant, une partie des passagers partaient de Roissy, une autre d'Istres et les bagages étaient traités par une unité de Creil. »

Avec cette nouvelle aérogare et le bâtiment d'hébergement en cours de construction à proximité immédiate, la base d'Istres s'im-



La base aérienne d'Istres peut désormais envoyer 100 000 militaires à l'étranger chaque année. PHOTO A.M.

pose comme le pôle incontournable de projection par les airs des forces armées en opérations extérieures. Alors qu'elle accueillait encore 5 000 à 8 000 personnes par an il y a cinq ans, elle peut désormais envoyer 100 000 militaires à l'étranger chaque année. Quant au fret, les tonnes de marchandises qui peuvent y transiter sont multipliées par trois, passant de 3 000 à 9 000.

Des retombées pour le territoire

En termes de recrutement, la masse de militaires travaillant sur la base « a augmenté de 10% en cohérence avec la mise en œuvre de cette aérogare, mais aussi avec la mise en œuvre de la flotte A330 MRTT qui a augmenté entre 2018 et aujourd'hui, pour passer à 15 avions d'ici 2027 », explique le colonel Anne-Laure Michel, commandant du site. Mais qui dit développement hu-

main dit mouvements supplémentaires et donc sujets de mobilité et d'accessibilité. « La desserte de la base aérienne devient cruciale pour faire fonctionner correctement cet outil, assène le général Stéphane Mille. On parle des départs depuis le tarmac jusqu'à des destinations plus ou moins éloignées, mais il faut que tout puisse arriver dans des délais raisonnables sur la base. Ce sont des questions centrales. »

Pour François Bernardini, ce « Roissy des armées » est une opportunité pour le territoire. « On a besoin du poids de l'armée pour inscrire le besoin de désasphyxier le territoire et faire comprendre au gouvernement que l'autoroute Fos-Salon est une nécessité absolue pour la vie de tous les jours, pour la sécurité, mais aussi pour le développement du pôle aéronautique dans le futur », insiste le maire d'Istres.

Alice Magar

ANNONCES LÉGALES
HABILITÉ À PUBLIER PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

BOUCHES-DU-RHÔNE

Tél. 04 91 57 75 74
annonceslegales@lamarseillaise.fr

Vie des sociétés

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 07/05/2024, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : AMR ECHAFAUDAGE
Objet social : Installation, location, montage et démontage d'échafaudage

Siège social : 546 Boulevard Mireille Lauze, 13011 MARSEILLE

Capital : 3 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS MARSEILLE
Président : Monsieur HAMMAMI AMOR, OMAR, demeurant 60 B RUE MARJOLIN, 92300 LEVALLOIS PERRET

Directeur général : Monsieur HAMMAMI RAMZI, YOUCEF, RELMI, demeurant 86 BOULEVARD DE PONT DE VIVAUX, 13010 MARSEILLE

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions; Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Clause d'agrément : Les actions sont librement transmissibles

CHAHBANI

202409082

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP il a été constitué une SAS dénommée :

L.A SHOP

Capital social : 1 000 euros.

Siège social : 46 Rue Pierre Albrand 13002 Marseille

Objet : Achat et vente de parfumerie, cosmétique au détail, en demi-gros et gros, achat est vente de vêtements au détail, en demi-gros et gros.

Président : Monsieur MEHIDI Ahmed - Abdelatif demeurant 46 Rue Pierre Albrand 13002 Marseille

Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.

Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Marseille.

202409107

DISSOLUTION

LE VERY TABLE

Forme de la société au capital de 1 000 euros

Siège social : 561/563 rue Saint Pierre 13012 Marseille

N° 882 387 426 RCS Marseille

Le 15/06/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15/06/2023. Mr. KABENE Hakim demeurant 18, avenue de la Comtesse Lilly Pastre 13010 Marseille, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé chez le Liquidateur.

Mention sera faite au RCS de Marseille.

202409110

DISSOLUTION

AU SARRASIN

SAS au capital de 1 000 euros

Siège social : 16, rue de la Paix Marcel Paul 13001 Marseille

N° 853 102 432 RCS Marseille

Le 26/06/2023 l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 26/06/2023. Mr. KABENE Hakim demeurant 18, avenue de la Comtesse Lilly Pastre 13010 Marseille, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé chez le Liquidateur.

Mention sera faite au RCS de Marseille.

202409111

DISSOLUTION

L'AGE du 30/06/2022 la SARL BAR LE DELYSE, Chemin des Bourrely CC le Parc Kalliste Bât E 13015 MARSEILLE RCS MARSEILLE 532 886 611 a décidé la dissolution de la société, a nommé Mme MEBARKI Hanane domiciliée 36 Boulevard de Ste Marguerite 13009 MARSEILLE en qualité de liquidateur et a fixé le siège de liquidation au siège.

202409115

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AGE du 30/06/2022 la SARL BAR LE DELYSE, Chemin des Bourrely CC le Parc Kalliste Bât E 13015 MARSEILLE RCS MARSEILLE 532 886 611 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a constaté la clôture définitive de la liquidation

202409116

DISSOLUTION

L'AGE du 08/02/2021 la SASU HEXAGONE BTP, 5 Avenue de Toulon 13120 GARDANNE RCS AIX 894 900 026 a décidé la dissolution de la société, a nommé Mr DJEBALI Adel domicilié idem siège en qualité de liquidateur et a fixé le siège de liquidation au siège.

202409117

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AGE du 08/02/2021 la SASU HEXAGONE BTP, 5 Avenue de Toulon 13120 GARDANNE RCS AIX 894 900 026 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a constaté la clôture définitive de la liquidation

202409118

MARTIGUES. Les infirmiers libéraux se mobilisent de nouveau

C'est tout un spectacle qu'ont proposé les infirmières et infirmiers libéraux lors du rassemblement organisé ce jeudi 16 mai au soir. Ils étaient 110 à s'être rassemblés sur le cours du 4-Septembre pour réclamer une meilleure rémunération et alerter sur la pénibilité de leur travail. Les professionnels de santé, déguisés en combinaison pour l'occasion, ont d'abord manifesté sur la marche funèbre de Chopin, avant de s'écrouler au sol au son d'un électrocardiogramme plat, symbole des difficultés liées à l'exercice de leur métier.

Alice Magar. PHOTO DR

